

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU PAYSAGE HILAIREMONTAIS

ANALYSE PAYSAGÈRE ET VISUELLE

DU SECTEUR DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Portion du secteur urbain du chemin de la Montagne_ Documents complémentaires

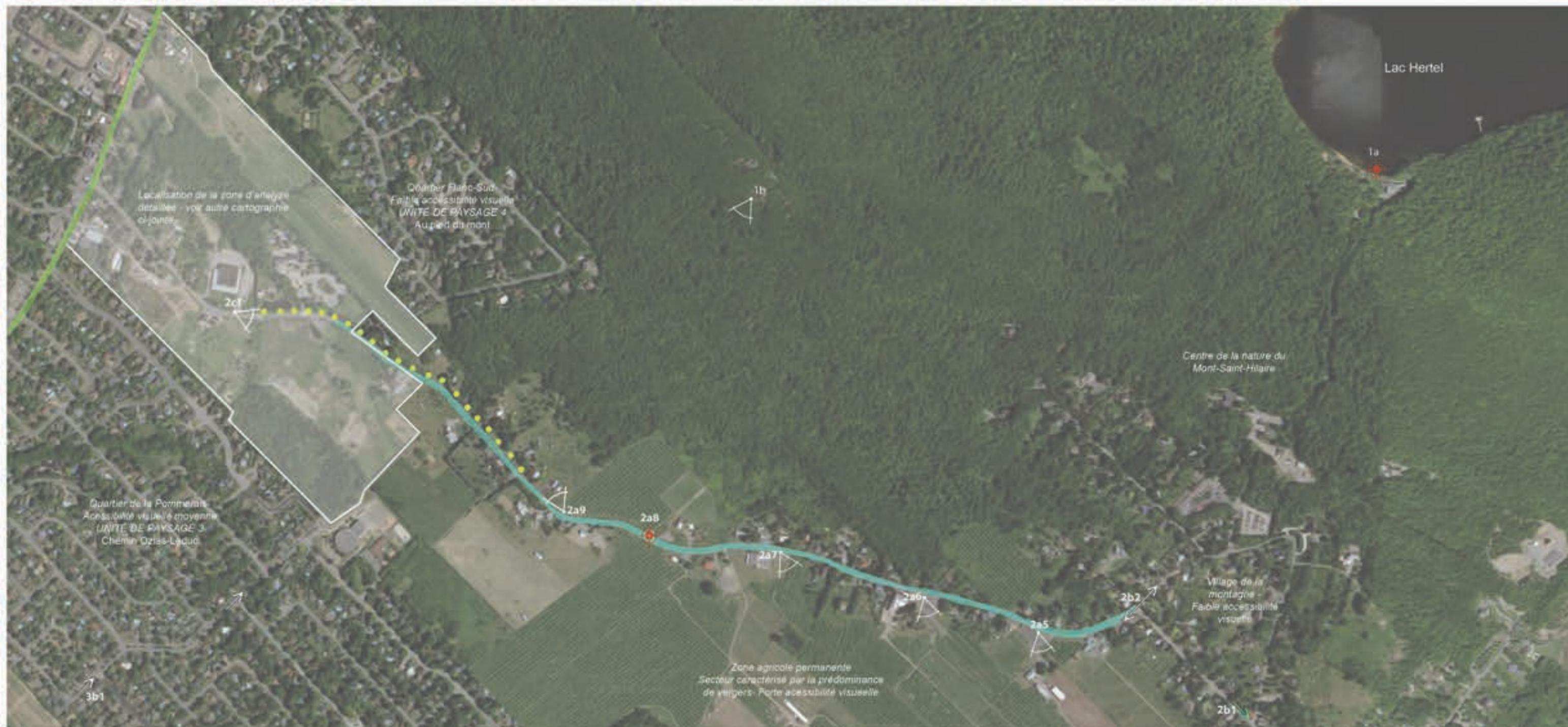
MARS 2022



Ville de Mont-Saint-Hilaire



HABITAT CONSULTANTS



Légende :

- △ Vue ouverte
 - ⊙ Vue panoramique sur 360 degré
 - Axe visuel fort
 - ⇨ Vue encadrée et corridor visuel à maintenir vers le mont Saint-Hilaire
 - Vue filtrée vers une ou des composantes paysagères d'intérêts(variable selon les saisons)
 - ▬ Parcours de découverte progressive du mont Saint-Hilaire bidirectionnel
 - ▬ Expérience visuelle et paysagère (Ambiance champêtre et bucolique plus prononcée)
- 2/a/3** Identification des points de vue (Unité de paysage/sous-unité/emplacement cartographique)

Lexique :

Unité de paysage: *Portion distincte de l'espace à l'intérieur d'un même bassin visuel se définissant en fonction d'une synthèse du relief, de la végétation, de l'utilisation du sol et du types de vue, dont l'ambiance lui est propre. Se référer aux caractéristiques de l'unité de paysage page 3.*

Bassin visuel: *Il correspond à l'ensemble du paysage théoriquement observable à l'intérieur des limites d'un même bassin de drainage. Dans le cas présent, il s'agit du bassin visuel du Flanc Sud*

Accessibilité visuelle : *Possibilités concrètes d'accéder visuellement au paysage. De façon générale, plus l'accessibilité visuelle est forte plus le paysage est visible. Regroupe les notions de champ visuel, d'orientation spatiale, d'observateur ainsi que du temps et de la distance de perception.*

CARTOGRAPHIE DES POINTS DE VUE, LIEUX ET DES PAYSAGES D'INTÉRÊTS

UNITÉ DE PAYSAGE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE ET DU VILLAGE DE LA MONTAGNE

Note: La représentation des points de vues, lieux et paysages d'intérêts est issue de la lecture "in situ" ayant été réalisé entre mai 2018 et septembre 2019. Elle identifie les principaux points de vue pour l'ensemble du territoire.



Vue en surplomb sur le paysage montégien et la rivière Richelieu



mont Rougemont point focal et point de repère



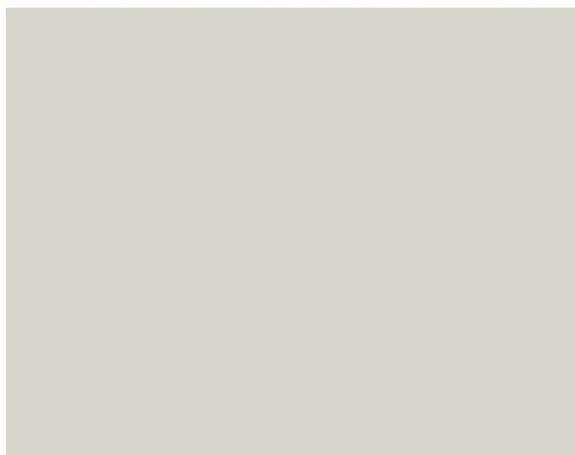
mont Saint-Hilaire point focal et point de repère



mont Saint-Hilaire - Arrière-plan
Lisière boisée et résidences - Horizon
Champs en friches - Avant-plan



mont Rougemont - Arrière-plan
Verger-Horizon
Chemin de la montagne et champs - Avant-plan



Percée visuelle vers le panorama régional



mont Saint-Hilaire point focal

Identification des points de vue

- 1a** Vue panoramique de la cuvette dans laquelle se loge le lac Hertel. Accès piéton uniquement. Visible uniquement à partir de cette unité de paysage.
- 1b** Vue ouverte et en surplomb vers le paysage montégien permettant d'observer la rivière Richelieu à partir du point d'observation du Pain de sucre.
- 2b1** Axe visuel fort vers le mont Rougemont
- 2b2** Vue encadrée par la cadre bâti et végétal. Corridor visuel à maintenir vers le mont Saint-Hilaire. Axe plus défini et appréciable en saison automnale et hivernale.
- 2a3** Vue encadrée et corridor visuel à maintenir vers le mont Saint-Hilaire et le panorama montégien (jonction entre un milieu à forte accessibilité visuelle (ouvert) et un faible (milieu fermé par le cadre arborescent plus dense, la topographie et le type d'implantation))
- 2a4** Vue panoramique hors saison estivale permettant d'apprécier le profil du mont Saint-Hilaire, le mont Rougemont et l'ambiance des vergers - point bas. Vue ouverte en saison estivale.

PHOTOS DES POINTS DE VUE, LIEUX ET DES PAYSAGES D'INTÉRÊT 1/2

Terminologie

Champ visuel :

Espace perceptible dont la profondeur et l'éloignement sont représentés par des surfaces en plans. L'avant-plan est près de l'observateur, le second plan éloigné et l'arrière-plan lointain. L'encadrement du champ visuel est étroit, moyen ou large et permet la description des types de vues.

Corridor visuel :

Couloir défini par un axe visuel c'est-à-dire : une droite sur laquelle un sens est défini de façon à relier un ou plusieurs points. Un axe est directionnel, ordonné dominant.

Orientation spatiale :

Détermination de l'endroit où l'on se trouve et vers quelle direction on se dirige.

Percée visuelle :

Ouverture qui donne un point de vue. La percée visuelle met en valeur un paysage intéressant qui autrement ne serait pas accessible à l'utilisateur et cherche à articuler une séquence visuelle autrement monotone.

Point focal :

Point de convergence du regard vers ce qui semble être le plus important; réfère aussi à la notion de centralité.

Point de repère :

Objet ou endroit susceptible d'être reconnu et choisi par l'observateur pour s'orienter. Un des paramètres de l'orientation.

Vue encadrée :

Vue dont la présence d'élément vertical distinctif au premier ou second plan vient renforcer la profondeur du champ visuel. Vue définie de part et d'autre par des éléments limitant la largeur et la profondeur du champ visuel. Ce type de vue crée généralement une impression de corridor.

Vue fermée :

Vue limitée par la présence d'obstacles localisés à proximité de l'observateur. Le champ visuel est alors très étroit et très peu profond (Source : Hydro-Québec, 1993)

Vue filtrée :

Vue dont l'ouverture est extrêmement réduite en raison de la présence d'écrans partiels à l'avant-plan, mais laissant entrevoir une étendue dont la profondeur est sans limite particulière.

Vue panoramique :

Vue illimitée (360 degrés) sur l'ensemble des éléments constituant l'environnement de l'observateur. Ce type de vue ne présente pas d'obstacle à l'intérieur du champ visuel et de la profondeur de celui-ci.

Vue ouverte :

Vue qui permet de découvrir une vaste étendue. L'ouverture et la profondeur du champ visuel sont relativement grandes. (Source : Hydro-Québec, 1993)

Vue en surplomb :

Vue ouverte où l'observateur se situe au-dessus du paysage observé



2a5



2a6



2a7



2a8



2a8

2a9 Vue ouverte hors saison estivale vers le mont Saint-Hilaire, le chemin de la montagne et les vergers. Permet de lire les séquences créées par l'alternance des vides et des éléments construits.

2c1 Vaste vue ouverte et rapprochée du mont Saint-Hilaire. Constitue également l'arrière plan. Vue offerte suite à la montée entre Ozias-Leduc et le plateau du Chemin de la montagne à la sortie de la courbe. Rythme créé par l'alignement des poteaux hydro-électrique. Lecture de la sinuosité de la route. Dégagement appréciable due à la présence de vastes terres en friches. Offre une ouverture et une profondeur sur le paysage environnant.



2a9



mont Rougemont point de repère

2c1

Identification des points de vue

- 2a5** Vue ouverte et en surplomb permettant d'observer le paysage montérégien et au-delà. Par beau temps, il est possible de distinguer le profil de la Ville de Montréal. Plan intermédiaire constitué de vergers dégagant l'horizon.
- 2a6** Vue ouverte et en surplomb vers le paysage montégégien similaire au 2a5, mais plus éloignée. Avant plan et plan intermédiaire dégagée. Quelques massifs d'arbres sectionnent le point de vue.
- 2a7** Vue ouverte et en surplomb vers le paysage montégégien plus restreinte en termes d'angle. Limitée de part et d'autres par un alignement de conifères et de l'autre par le cadre bâti.
- 2a8** Vue panoramique permettant d'apprécier une partie du profil du mont Saint-Hilaire d'un côté et de l'autre le paysage montérégien. Ambiance champêtre particulièrement renforcée par la vaste étendue de vergers. La sinuosité de la route est bien lisible .

Terminologie

- Champ visuel :**
Espace perceptible dont la profondeur et l'éloignement sont représentés par des surfaces en plans. L'avant-plan est près de l'observateur, le second plan éloigné et l'arrière-plan lointain. L'encadrement du champ visuel est étroit, moyen ou large et permet la description des types de vues.
- Corridor visuel :**
Couloir défini par un axe visuel c'est-à-dire : une droite sur laquelle un sens est défini de façon à relier un ou plusieurs points. Un axe est directionnel, ordonné dominant.
- Orientation spatiale :**
Détermination de l'endroit où l'on se trouve et vers quelle direction on se dirige.
- Percée visuelle :**
Ouverture qui donne un point de vue. La percée visuelle met en valeur un paysage intéressant qui autrement ne serait pas accessible à l'usager et cherche à articuler une séquence visuelle autrement monotone.
- Point focal :**
Point de convergence du regard vers ce qui semble être le plus important; réfère aussi à la notion de centralité.
- Point de repère :**
Objet ou endroit susceptible d'être reconnu et choisi par l'observateur pour s'orienter. Un des paramètres de l'orientation.

Vue encadrée :
Vue dont la présence d'élément vertical distinctif au premier ou second plan vient renforcer la profondeur du champ visuel. Vue définie de part et d'autre par des éléments limitant la largeur et la profondeur du champ visuel. Ce type de vue créé généralement une impression de corridor.

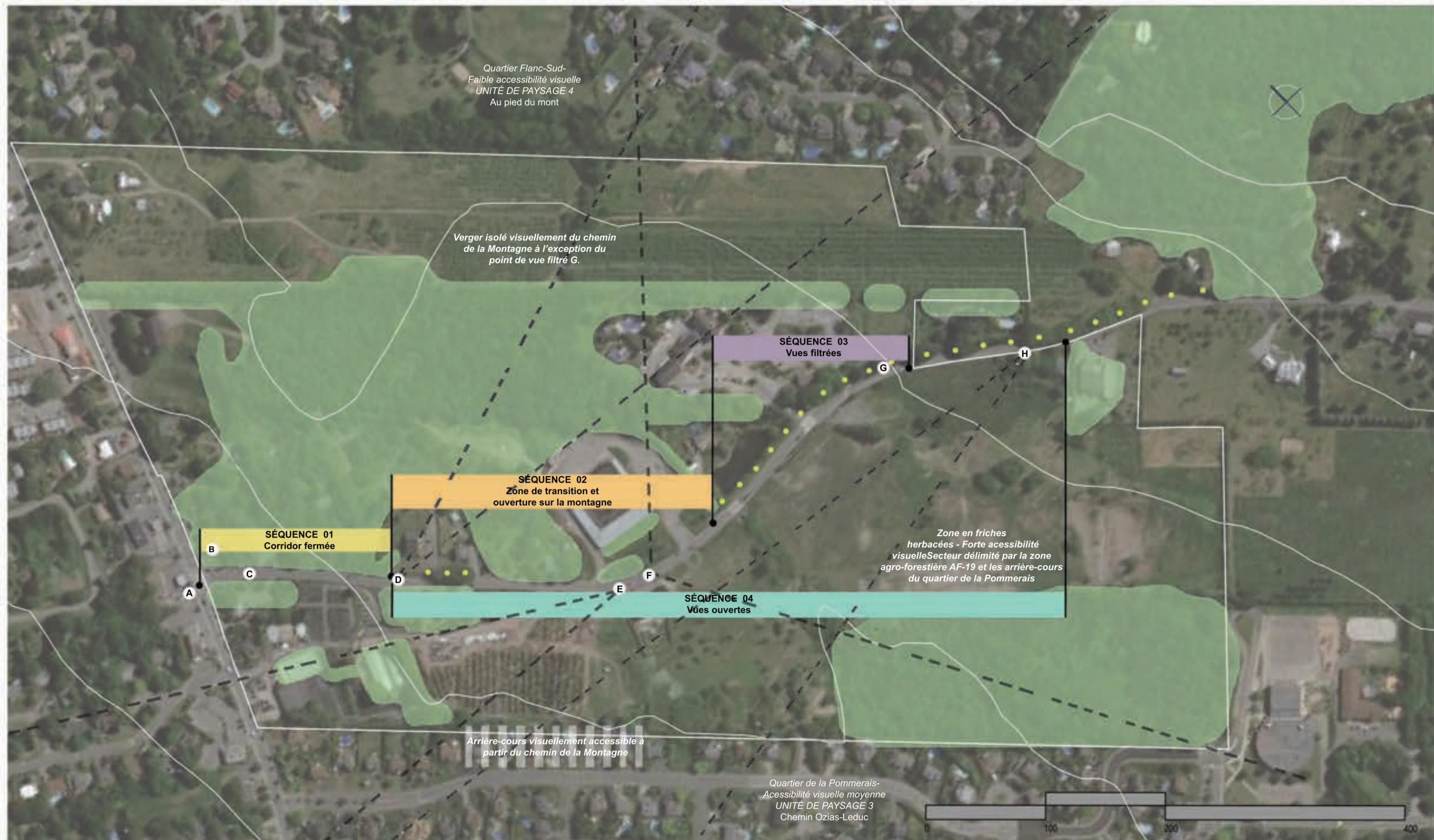
Vue fermée :
Vue limitée par la présence d'obstacles localisé à proximité de l'observateur. Le champ visuel est alors très étroit et très peu profond (Source : Hydro-Québec, 1993)

Vue filtrée :
Vue dont l'ouverture est extrêmement réduite en raison de la présence d'écrans partiels à l'avant-plan, mais laissant entrevoir une entendue dont la profondeur est sans limite particulière.

Vue panoramique :
Vue illimitée (360 degrés) sur l'ensemble des éléments constituant l'environnement de l'observateur. Ce type de vue ne présente pas d'obstacle à l'intérieur du champ visuel et de la profondeur de celui-ci.

Vue ouverte :
Vue qui permet de découvrir une vaste étendue. L'ouverture et la profondeur du champ visuel sont relativement grandes. (Source : Hydro-Québec, 1993)

Vue en surplomb :
Vue ouverte où l'observateur se situe au-dessus du paysage observé

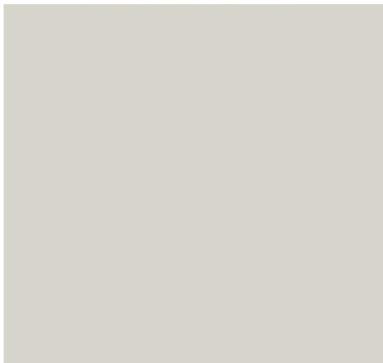


CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES SÉQUENCES VISUELLES

SOUS-UNITÉ DU SECTEUR URBAIN DU CHEMIN DE LA MONTAGNE (2c)

Légende :

-  Présence de végétation ou de cadre bâti limitant ou fermant les points de vue
-  Vues filtrées
-  Identification de points de vue (voir le feuillet suivant pour les photographies)



PHOTOS DU MILIEU VISUEL ET PAYSAGER DU SECTEUR URBAIN DU CHEMIN DE LA MONTAGNE (2c) 1/1
Identification des points de vue

SÉQUENCE 01
Effet de corridor et vues fermées

A Vue filtrée à partir de l'intersection des chemins Ozias-Leduc et de la Montagne. Lecture partielle du profil du mont (portion sommet uniquement). Porte d'entrée au secteur urbain du chemin de la Montagne boisée de part et d'autre. Traitement au sol.

B Vue à partir du parc (seul espace public dans le secteur urbain du chemin de la Montagne) légèrement filtrée en saison automnale, mais totalement fermée en saison estivale. Espace englobant grâce à la présence du cadre végétal.

C Vues fermées par le cadre bâti mais principalement par le cadre végétal. Corridor visuel encadré et resserré en toutes saisons. Cadre arborescent atténuant la présence des poteaux électriques (à l'exception de l'ouverture de quelques mètres du côté de la pépinière).

SÉQUENCE 02
Zone de transition et ouverture sur la montagne

D Premier point de vue ouvert sur la montagne depuis l'intersection. Vue ponctuelle entre deux résidences. La montagne constitue l'arrière-plan. Visible en toutes saisons. Cadre visuel fermé de l'autre côté du chemin de la montagne. Marque le début de la présence du cadre bâti de ce côté de la route. Effet de voûte végétale.

F Vaste vue ouverte et rapprochée du mont Saint-Hilaire. Perspective permettant d'apprécier les variations de textures et de couleurs constituant les différents plans. Vue offerte à la sortie de la courbe. Profondeur du champs visuel découlant de la présence de friches herbacées. Rythme créé par l'alignement des poteaux hydro-électrique (toutefois très visible). Lecture de la sinuosité de la route. Vue du mont Rougemont. Vue d'intérêt à l'échelle du territoire hilairemontais.

SÉQUENCE 03
Vues filtrées

G Vues filtrées créées par l'alternance de bâtiments ou l'enlignement de la plantation d'arbres feuillus et de conifères. Portion du chemin de la Montagne particulièrement appréciable par la séquences d'alignements d'arbres et de clôture de perches. Seul accès visuel possible avec le verger situé en arrière lot. Une fois le cadre arborescent dénudé, vue du profil du mont. Les arbres imposants diminuent l'effet filtré en saison estivale.

SÉQUENCE 04
Vues ouvertes

E Vue ouverte sur les installations de la pépinière, les arrière-cours du quartier de la Pommeraie et en arrière-plan du mont Saint-Bruno. Profondeur du champs visuel découlant de l'occupation actuelle du secteur. Vue davantage lisible hors saison estivale.

H Vue ouverte sur la vaste zone en friches herbacées en arrière-plan du mont Saint-Bruno. Forte accessibilité visuelle. Délimitée par la zone agro-forestière A19. Vue davantage lisible hors saison estivale due au plan intermédiaire constitué d'arbres feuillus.